



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Le 09 Avril 2018

Ouverture des engagements : Le 09 Avril 2018

Clôture des engagements : Le 12 Mai 2018

Parution du carnet d'itinéraire : Le 26 Mai 2018

Les carnets d'itinéraires seront à retirer au HALL DES EXPO SAINT LO le 26 Mai 2018 à partir de 8h00

Date et heures des reconnaissances : 26 Mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vérifications des documents le : 20 Mai 2018 de 13h30 à 18h00 - HALL DES EXPO SAINT LO

Vérifications des voitures le : 26 Mai 2018 de 13h45 à 18h15 Lieu - HALL DES EXPO SAINT LO

Heure de mise en place du parc de départ le : 26 Mai 2018 de 14h00 à 18h00 - HALL DES EXPO SAINT LO

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 26 Mai 2018 à 18h15 - HALL DES EXPO SAINT LO

Publication des équipages admis au départ le : 26 Mai 2018 à 19h15 - HALL DES EXPO SAINT LO

Publication des heures et ordres de départ le : 26 Mai 2018 - HALL DES EXPO SAINT LO

Briefing des pilotes prioritaires : écrit remis aux vérifications administratives

Départ du : HALL DES EXPO SAINT LO le 27 Mai 2018 à 8h30

Publication des résultats partiels au tableau : si possible après la 1^{er} section.

Départ de la 2^{ème} section : dans l'ordre des numéros

Arrivée à : HALL DES EXPO SAINT LO

Vérification finale : GARAGE VIGOT LESIGNE 36 RUE DU 8 Mai 1945 50570 MARIGNY LE LOZON

Taux horaire de la Main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : 27 Mai 2018 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : 27 Mai 2018 30 minutes après la publication des résultats - HALL DES EXPO SAINT LO

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 26 et 27 Mai 2018 en qualité d'organisateur administratif le 1^{er} **RALLYE REGIONAL SAINT LO AGGLO**, assisté financièrement par l'ECURIE OUEST 50.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 26 mars 2018 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 265 en date du 04 avril 2018.

Comité d'Organisation

ASACO PAYS NORMAND assisté financièrement par l'ECURIE 50

Secrétariat du Rallye : Benoît DENIS, 15 Résidence de la Vallée, 50570 Marigny le Lozon

Téléphone / E-mail : 06 71 52 05 61 / bdenis@copinew.com

Permanence du Rallye : HALL DES EXPO SAINT LO (26 et 27 Mai 2018 de 8h00 à 20h00)

Organisateur technique

Nom : LESIGNE Olivier - Président de l'ECURIE OUEST 50

Adresse : 5 rue de la Grotte, 50180 Théval

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Christine FAULIN, licence 1318/126053

Commissaire Sportif : Alain MARIE, licence 1318/5846

Commissaire Sportif : Sylvie QUERU, licence 1314/14919

Directeur de Course : Franck MARIE, licence 1318/5847

Directeur de Course adjoint PC : Jean-Yves FAULIN, licence 1318/11116

Directeur de Course adjoint PC : Alain OVIEVE, licence 1318/196080

Directeur de Course adjoint ES : Jacques LE GALL, licence 0413/9383

Directeur de Course adjoint ES : Roland HERMELINE, licence 1314/37789

Directeur de Course adjoint ES : Lucien VARANGLE, licence 1307/36384

Directeur de Course adjoint ES : Michel JEANVRAIN, licence 1318/134502

Directeur de Course adjoint Tricolore : Francis GROUD, licence 1318/8035

Directeur de Course adjoint Damier : Jean-Claude LEFORESTIER, licence 1318/1756

Commissaire Technique Responsable : Jean-Pierre FOURRE, licence 1318/2364

Commissaire Technique : Claude LOIR, licence 1318/64695

Commissaire Technique : Patrick GUILLEUX, licence 1314/55340

Commissaire technique : Jean-Luc BOURNEX, licence 1315/11351

Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Myriam MAWDSLEY, licence 1303/11115

Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Virginie LENGLINE, licence 1314/192460

Responsable des Commissaires : Jean KWASNY, licence 1318/14846

Responsable des classements : Anouk MAWDSLEY, licence 1303/1652

Classements : Stéphan MEUBRY, licence 1303/180551

Chronométrateur : Laurent HENNEBOIS, licence 1318/205961

Chronométrateur : Patrice JEHAN, licence 1429/3386

Chronométrateur : Jean-Loup VALLEE, licence 1318/3763

Chronométrateur : Loïck MARIE, licence 1318/254402

Nombre de postes de commissaires : 33

Nombre de commissaires : 40

Nombre d'ambulance : 1 par épreuve spéciale (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 1^{er} RALLYE REGIONAL SAINT LO AGGLO compte pour :

- LA COUPE DE France DES RALLYES 2018 COEF 2
- LE CHALLENGE PILOTES/COPILOTES RALLYE REGIONAUX DU CRSA DE NORMANDIE 2018
- LE CHALLENGE PILOTES/COPILOTES RALLYE DE L'ASACO PAYS NORNAND 2018
- LE TROPHEE PILOTES/COPILOTES ACO 2018
- LE TROPHEE DES COMMISSAIRES ACO 2018
- LE TROPHEE DES ECURIES ACO 2018

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE REGIONAL SAINT LO AGGLO doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 12 Mai 2018.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum et 45 minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au **HALL DES EXPO SAINT LO UNIQUEMENT**

4.3.2.3 P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} RALLYE REGIONAL SAINT LO AGGLO représente un parcours de 131.2 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte **2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.6 kms.**

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3 de 8.5 kms**

- **ES 2-4 de 11.3 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 P Les commissaires de route porteront une combinaison orange ou blanche, à défaut un gilet orange ; les CSP auront un gilet jaune fluo.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes ne sont pas cumulables groupe et classe.

La remise des prix se déroulera le 27 Mai 2018 30 minutes après la publication des résultats.

Les palmarès pourront être retirés 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé au HALL DES EXPO SAINT LO.

Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine suivante le 1^{er} RALLYE REGIONAL SAINT LO AGGLO.

Classement général :

- 1^{er} 350 €
- 2^{ème} 250 €
- 3^{ème} 200 €

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants 300 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants 150 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants 100 €
- 4^{ème} de 15 à 18 partants 80 €

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués.

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- N2 et N2 Série
- R1A et R1B
- R2B et R2C
- R3C R3T et R3D

Chaque commissaire recevra une indemnité.

Engagement à retourner à

Benoît DENIS
15 Résidence de la Vallée
50570 Marigny le Lozon

Avant le

SAMEDI LE 12 MAI 2018
Minuit

Chèque de 295€ à libeller à l'ordre de l'Ecurie OUEST 50

RESERVE A L'ORGANISATION

NUMERO	GROUPE	CLASSE	TRESORIER		VERIFICATIONS		
			Date d'inscription :	Date :	Chèque :	ADMINISTRATIVES	TECHNIQUES
					Espèces :		
			1er Conducteur	2ème Conducteur		VOITURE	
Nom						Marque	
Prénom						Type : (ex : 205 GTI)	
Date de Naissance						Année	
Lieu de Naissance						Immatriculation	
Adresse						Cylindrée	
Code Postal						2 Roues Motrices*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Ville						4 Roues Motrices*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Téléphone						Kit-Car*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Portable (Sécurité PC)						Super 1600*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Mail						N° du Moteur	
N° Permis de conduire						Turbo*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Le						Poids	
Lieu de Délivrance						Fiche d'Homologation N° :	
Code Comité / A.S.A							
Licence FFSA N°							
Nom de l'ASA						Passeport Technique N° :	
Nom de l'Ecurie							
Groupe Sanguin Rh							
<i>Nous déclarons sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de de permis de conduire, ni de licence FFSA</i>	SIGNATURE :		SIGNATURE :		Fait à le / / 2018		
<i>Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve ainsi que de la Règlements sur les Prescriptions Générales des Rallyes, telles qu'elles ont été établies par la FFSA</i>	GROUPE	CLASSE	DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la Réglementation Anti-Dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.		SIGNATURE		